

Consolato Generale di S.M. il Re d'Italia.  
Imperatore d'Etiopia.

N. 4320  
A.O.I./1-2

Jérusalem

20 Hamle, 1931 (27 Juillet, 1931)

Au Très Honoré Maître Kefla Carima.

J'ai le plaisir de répondre à votre honorée lettre du 17 Hamle (24 Juillet).

Je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire en parlant d'autorité séculière intervenant dans le domaine de l'autorité spirituelle.

Si vous vous rappelez ma lettre du 11 Hamle (Juillet 18), il est bien entendu que je suis l'autorité séculière et que vous êtes un moine. Et quoique vous soyez un moine et que vous le vouliez ou non, (partout où la loi est respectée, vous êtes légalement un sujet Italien. En conséquence, si, à l'avenir, je dois vous garantir les conditions qui vous permettront d'exercer votre charge, il est de mon devoir de vous rappeler que vous êtes un sujet Italien.

Comme je suis l'autorité séculière, il ne m'appartient pas d'intervenir dans les affaires spirituelles, et je ne suis pas intervenu. Mais vous m'avez demandé qu'est ce que je viens faire ici, et quoique ce soit un travail ennuyeux pour moi, je vous écrirai tout ce que je sais.

Dans l'avenir, les affaires que le Consulat Général et votre Communauté discuteront ne seront pas des affaires spirituelles. Le Consulat Général agira seulement, autant que possible, par accord, pour l'amélioration continuelle des conditions temporelles des couvents et des moines.

En ce qui concerne ce que vous dites à propos de l'intervention de l'autorité séculière dans les affaires de l'Eglise, si vous voulez entendre par là le Gouvernement Italien, je suis obligé de vous faire remarquer que vous avez fait erreur en prêtant attention aux faux rapports. Le Gouvernement Italien n'entrera en contact avec l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne que dans les affaires qui intéressent l'autorité religieuse et l'autorité temporelle, et ce dans n'importe quel endroit du monde. Le dit Gouvernement n'est pas intervenu dans vos affaires spirituelles et ne le fera pas à l'avenir.

Le Chef de l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne a été nommé par la volonté des Prêtres et du Peuple d'Ethiopie, et il n'a pas été nommé par le Gouvernement Italien. Ainsi, tous les moines d'Ethiopie en sont contents.

Laissez moi vous dire la vérité en ce qui concerne le Chef de l'Eglise Ethiopienne; si, au lieu de nommer un Ethiopien, un étranger avait été nommé, il y aurait eu lieu à objection, mais par la Providence de l'Ethiopie, cela n'a pas eu lieu.

La Communauté des Prêtres d'Ethiopie a choisi, parmi ses membres, un vieux et vénéré Maître, que vous même connaissez très bien, pour être nommé Chef, et ce vu qu'ils étaient persuadés qu'il n'était pas juste que des millions d'Ethiopiens Orthodoxes soient soumis à une Eglise étrangère 15 fois plus petite que la leur.

Comme conséquence, les lois et les saints canons de l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne n'ont pas été changés ou renversés, mais celle-ci maintient avec attention ses anciennes traditions, habitudes, livres, et en peu de mots, tout ce qu'elle aime et ce à quoi elle tient.

En résumé, d'après ce que je sais, le Règlement du Couvent Ethiopien

*Traduction  
de la lettre  
ci après.*



à Jerusalem, qui a été imprimé à Addis Ababa en 1919 (1926 ou 1927) dit dans sa première partie et au premier paragraphe ceci:-

"Le Maître qui sera nommé au Couvent Ethiopien à Jérusalem sera choisi par l'Empereur d'Ethiopie d'une maison religieuse ou Couvent et sera nommé par lui; il n'est pas permis à la communauté des moines de choisir parmi eux et de nommer le Maître".

En conséquence, je suis certain que votre charge dépend du Gouvernement séculier d'Ethiopie, et non pas d'un Gouvernement étranger. Dans le passé, vous pouvez en être sûr, le Gouvernement séculier, en choisissant et nommant un Maître à la Communauté de Jerusalem, intervenait dans ses affaires.

Ainsi vous admettrez que les Couvents qui se trouvent à Jérusalem sont la propriété et l'héritage de la race et du peuple Ethiopien, et non pas d'une race et d'un peuple étranger. Les mots imprimés comme entête à votre lettre en sont le témoignage.

Aujourd'hui, nombreuses sont les Eglises qui professent la foi orthodoxe et qui nomment leurs chefs à toute occasion parmi leurs propres nationaux et ainsi sont indépendantes. Il vous suffira de prendre en considération seulement quatre de ces Eglises, celles des Etats Balkaniques, c.à.d. celles des Grecs, des Yougoslaves, des Roumains, des Bulgares. Ces Eglises, bien qu'unies dans la foi, n'ont plus voulu d'Etranger, et se suffisent à elles-mêmes, choisissant et nommant leurs chefs parmi leurs propres nationaux. D'autres Eglises en Orient, aussi, se suffisent à elles-mêmes, nomment leurs Chefs parmi leurs propres nationaux. Dans tous ces cas, je n'hésiterai pas un instant pour dire que la chose est évidente et que nulle Eglise n'a été empêchée de prospérer, et ses chefs ont été nommés par le coeur des fidèles et non point par ordre.

Cette question nous conduit à examiner un tout autre sujet, mais je ne vous dirai qu'une seule chose : Rien n'arrive dans ce monde, que par la volonté de Dieu, et vous comprendrez alors, si vous y songez sérieusement, que si Dieu n'avait pas voulu que le peuple d'Ethiopie ait un Chef religieux choisi parmi eux, ceci ne serait pas arrivé.

Et tenez, voici une chose merveilleuse pour vous :

Quand Abuna Abraham fut nommé Chef de l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne les médecins Italiens, en peu de jours, par ..... et par miracle guérèrent ses yeux qui, durant plusieurs années auparavant avaient été couverts d'un voile, et maintenant il voit bien. Vous pouvez vous assurer de cela n'importe quand et comme il vous plaira.

Mais, comme je vous l'ai dit auparavant, ceci est un autre sujet : il n'a rien à voir avec le sujet dont je vous ai entretenu dans ma première lettre. J'ai seulement parlé de ces choses parce que vous me l'avez demandé. Je vous demande instamment de réfléchir sérieusement à ce que je vous ai dit relativement au profit pour vous même et pour la communauté des moines. La question que vous avez soulevée avec moi est rien d'autre que de la chicane; ça ne peut en rien changer ce que je vous ai clairement dit.

Quant au reste, la question du Gouvernement de l'Eglise ne rentre pas dans l'affaire au sujet de laquelle je vous ai écrit.

Quoi qu'il en soit, et pour qu'il ne reste plus rien qui puisse contribuer à votre séparation de la communion de l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne, je vous donne mon assurance pleine et entière que la personne nommée pour prendre la tête de l'Eglise Orthodoxe Ethiopienne, sera toujours un moine orthodoxe Ethiopien - Elle ne sera jamais un étranger ou d'une foi différente.

Je sais que certaines personnes continuent à vous donner de fausses informations - si vous considérez ce qui a été fait durant les 3 dernières années, vous serez convaincu de ce qui a été dit.

personnes ont travaillé dans leur propre intérêt et dans celui de leur Eglise et non dans votre intérêt. L'Eglise de ces personnes est différente de la vôtre. Permettez-moi de vous conseiller de vous tenir sur vos gardes avec ces personnes - le moment viendra où vous aurez la preuve que j'ai bien fait de vous dire ceci.

Je suis au courant de toutes les fausses informations qui vous ont été données jusqu'ici, je vous en ai entretenu par écrit. A ce sujet les mesures nécessaires seront certainement prises, mais elles le seront contre les menteurs et non contre vous. S'ils vous racontent des histoires mensongères, pourquoi devriez-vous en souffrir?

Je vous envoie mes respectueuses salutations.

Votre obéissant serviteur,  
(signé) Comte Kinto Mazzolini,

Consul Général d'Italie à Jerusalem.

